

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Uetlibergstrasse 233

Case postale

CH-8070 Zurich

Téléphone +41 44 333 48 48

Fax +41 44 333 59 67

www.credit-suisse.com

À l'attention des investisseurs des groupes de placement
CSF Mixta-LPP Index 25 (NV 11.520.271)
CSF Mixta-LPP Index 35 (NV 11.520.273)
CSF Mixta-LPP Index 45 (NV 10.382.676 et 11.269.573)

Zurich, le 12 mars 2018

Lettre aux déposants**Ajustement de l'indice de référence et du supplément d'émission – Fortunes mixtes CSF indexées**

Ihr Depotbestand per 1.1.1900

AAA 1'111**Beispiel AG**

Valor 1111111

ISIN AA1111111111

Bei: Hierliegend (DST: 0000)

Madame, Monsieur,

La stratégie de placement des fortunes mixtes CSF indexées est régulièrement réexaminée en vue d'une optimisation, et ce afin que les rendements générés par les fortunes mixtes demeurent attractifs et que la composition de la fortune reste optimale tant sur le plan des risques que des revenus. Dans ce contexte, et face à l'environnement de taux actuel, le Conseil de fondation de Credit Suisse Fondation de placement a décidé de substituer à la composante de l'indice de référence des obligations libellées en monnaies étrangères un indice mieux adapté.

Pour les fortunes mixtes indexées, la composante de l'indice de référence susmentionnée sera remplacée comme suit à compter du 1^{er} mai 2018:

Ancien indice de référence: Citigroup WGBI ex Switzerland (hedged CHF)

Nouvel indice de référence: Bloomberg Barclays Global Aggregate ex CHF (hedged CHF)

Les directives de placement, la pondération des différentes composantes de l'indice de référence ainsi que les fourchettes correspondantes demeurent inchangées au sein des fortunes mixtes indexées.

Cette substitution poursuit les objectifs suivants:

- Rendements plus élevés, notamment dans le contexte de faiblesse actuelle des taux d'intérêt
- Duration plus faible pour un risque de taux réduit
- Diversification plus large parmi les secteurs, les monnaies et les émetteurs

L'ajustement de l'indice de référence s'accompagne en outre d'une modification du supplément d'émission. Le supplément est entièrement affecté à la fortune du groupe de placement et vise à protéger les investisseurs existants des coûts de transaction liés à l'entrée de nouveaux investisseurs:

CSF Mixta-LPP Index 25: ancien supplément d'émission: 0,23%; nouveau supplément d'émission: 0,24%

CSF Mixta-LPP Index 35: ancien supplément d'émission: 0,20%; nouveau supplément d'émission: 0,21%

CSF Mixta-LPP Index 45: ancien supplément d'émission: 0,16%; nouveau supplément d'émission: 0,18%

L'ajustement du supplément d'émission interviendra également le 1^{er} mai 2018. La décote de rachat et la commission forfaitaire demeurent inchangées pour l'ensemble des fortunes mixtes indexées.

Si vous avez des questions à ce sujet, votre conseiller clientèle se tient volontiers à votre disposition.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Lettre sans signature